
V. AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION

Services de consultation sur les marchés

Le gouvernement fédéral met des délégués commerciaux à la disposition des entreprises canadiennes dans 67 pays. Ces agents offrent leur concours aux exportateurs canadiens et aident les acheteurs étrangers à trouver des sources canadiennes d'approvisionnement. Leur rôle ne se limite pas à assurer la liaison entre l'acheteur et le vendeur, mais il consiste également à conseiller les exportateurs au sujet de toutes les étapes de la commercialisation, notamment le repérage des débouchés d'exportation, l'évaluation de la concurrence sur le marché, les présentations aux gens d'affaires et aux fonctionnaires étrangers, la sélection et la recommandation de représentants, les modalités de paiement et les problèmes de tarifs douaniers ou d'accès au marché. En outre, les agents de commerce s'emploient activement à repérer les débouchés et à encourager les efforts de promotion.

Le groupe des directions chargées de l'expansion du commerce à Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada à Ottawa constitue une autre source de renseignements. Chacune de ces directions se consacre aux marchés d'une région géographique en particulier, en l'occurrence l'Amérique latine et les Antilles. Elles assurent la liaison entre l'administration centrale et les agents de commerce à l'étranger. Pour ce qui est du Venezuela, les agents de commerce de Caracas sont en liaison constante avec leurs homologues de la Section de l'Amérique latine et des Antilles à Ottawa (adresse : Direction de l'expansion du commerce en Amérique du Sud — Secteur de l'Amérique latine et des Antilles, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario), K1A 0G2. Téléphone : (613) 995-8804. Téléc : 053-3745). Ce service peut fournir :

- des renseignements sur les marchés : aperçus de l'économie des différents pays et informations sur le marché d'un produit donné;
- des renseignements sur l'accès aux marchés : tarifs douaniers, règlements, licences, obstacles non tarifaires, normes relatives aux produits, documents nécessaires, etc.;